

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ABAS FRANCE

Conditions applicables au 01.01.2023

ARTICLE 1 : OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de déterminer les conditions d'utilisation du logiciel abas ERP et des services prestés par la SAS ABAS PGI France (l'éditeur) pour le compte de ses clients.

L'identité de l'éditeur est la suivante :

ABAS PGI France, SAS au capital de 90 000 euros, dont le siège social est situé au 149 Boulevard de Stalingrad à Villeurbanne, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 484 894 985.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'utilisation des Services emporte pleine et entière acceptation des dispositions contenues dans les présentes CGV.

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les dispositions en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres dispositions qui continueront de s'appliquer sans exception.

L'éditeur pourra modifier unilatéralement le contenu des CGV faisant qu'il appartient au client de les consulter à chaque utilisation.

Le client accepte sans réserve, les conditions générales de vente énumérées ci-après, à l'exclusion expresse de toutes conditions autres ou contraires qui seraient insérées dans des documents d'information, lettres, factures, e-mails... et de tous les usages professionnels contraires aux présentes qui seront inopposables à l'éditeur.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les prix sont en euros, hors taxes. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la validation de la commande par le client.

Les éventuelles remises commerciales consenties ne sont acquises que pour la commande concernée et ne sauraient faire l'objet d'une reconduction tacite lors de nouvelles commandes sans que cela ait été accepté par l'éditeur.

Dans le cas où le client souhaite la suppression de tout ou partie de ses licences, le coût de gestion facturé sera de 290€ HT.

Dans le cas de formations effectuées par ABAS France, les frais de dossier seront de 300 € et ce indépendamment de l'obtention d'un accord. À la fin des formations initiales, les frais de dossier seront de 50€/jour de formation.

Sauf mention contraire, aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures seront payables au plus tard dans un délai de 15 jours à compter de leur date d'émission sauf mention contraire liée à des conditions particulières.

Les paiements effectués par le client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif.

En cas d'incident de paiement, pour quelque cause que ce soit, la Société ABAS France se réserve le droit de limiter ou de suspendre de plein droit l'accès au logiciel, ou de refuser toute nouvelle commande. Des pénalités en cas de retard de paiement pourront être appliquées, égales à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont calculées sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

ARTICLE 5 : RETARD DE PAIEMENT

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la facture.

ARTICLE 6 : DELAIS DE RETRACTATION

Le droit de rétractation ne peut être exercé après signature du devis. Aussi, aucun remboursement ne sera possible.

Les conditions de renouvellement des contrats notamment upgrade et support sont : tacite reconduction annuelle sauf dénonciation de l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois, au plus tard le 30/9.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'UTILISATION

L'éditeur ne peut être tenu pour responsable des mauvaises utilisations du logiciel abas ERP, en particulier en raison de la mise en œuvre, par le client, d'une méthodologie non conforme aux préconisations de l'éditeur et aux bonnes pratiques professionnelles du secteur d'activité ou d'un non-respect de l'ensemble des réglementations applicables.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE

L'éditeur garanti au client la totale confidentialité des données contenues dans le logiciel abas ERP. En aucun cas, la société ABAS France ne divulguera ces informations à d'autres entités en dehors des partenaires qui l'accompagnent dans la conception, la diffusion et la commercialisation du logiciel.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société ABAS France ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistibles au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 10 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société ABAS France conserve la propriété intégrale du logiciel abas ERP, seul le droit de l'utilisation de la licence est délivré à l'acheteur en contre partie du paiement intégral du prix indiqué sur son bon de commande. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société ABAS France se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, le recouvrement des licences vendues et restées impayées.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Les tribunaux français auront compétence pour se prononcer sur tous les litiges susceptibles de naître entre le client et la Société ABAS France relatifs à l'exécution des présentes.